



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Listes des délibérations adoptées

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 9 octobre 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président. Après l'appel nominal auquel procède, Raynald Hamel, secrétaire de séance, le Conseil Communautaire :

PRESENTS :

M BOREGGIO Sylvain, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre (à partir de 18h27 – dossier n°4 et vote des 7^{ème} et 8^{ème} conseillers membres du Bureau), M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier (jusqu'à 20h25 – dossier n°17), M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, M BIET Francis, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, M CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DESSAINT Didier, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M MARTIN Jean-Marie, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M HEROUARD Jean-Paul, M TANGUY Martial, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BONNARD Carine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme SVEL Frédérique, Mme LEMONNE Christine, M VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M ASMONTI Gérard, M LESELLIER Guy, M PERRIN Marc, M MARQUAIS Raynald, M MAILLARD Jean-Marie, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, Mme LAGOUGE Nathalie, M LEVERT Cedric, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M ROUSSEL Emmanuel, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, Mme NUGUES-VILLETTE Chantal, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GAUTIER Francis, M GRIPPON Noel (à partir de 18h27 – dossier n°4 et vote des 7^{ème} et 8^{ème} conseillers membres du Bureau), Mme LE GOFF Hélène, M DE LANGHE Christian, M CLOMENIL Joël, M ADIGUZEL Erkan, M ZAYANI Abdé, M CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, Mme CASTELNAU Caroline, Mme MARAGLIANO Francine, M BRULARD Thierry, Mme COLLIN Isabelle, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M SIMON Stéphane, Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARTIN,

Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Georges SENKEWITCH a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MAILLARD, Monsieur Jérôme LECARFF a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Erkan ADIGUZEL, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Fabrice BOSSUYT a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Michel CHAUVIN a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD, Monsieur Eddy DESGROUAS a donné pouvoir à Monsieur Abdé ZAYANI, Monsieur Hervé GILLES a donné pouvoir à Monsieur Raynald HAMEL, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Max CONFAIS, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Guy DOSSANG, Monsieur Jérôme LECARFF a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON (à partir de 18h27 – dossier n°4 et vote des 7^{ème} et 8^{ème} conseillers membres du Bureau), Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Georges SENKEWITCH a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MAILLARD, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD,

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame MARTIN Rosine, Madame DURANTON Nicole, Madame MURCIA Christiane, Monsieur MAMMERI Rachid, Monsieur CONFAIS Stephane, Monsieur ALLAIN Philippe, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur GUILLEN Philippe.

Ordre du jour :

CONSEIL

- 1- Bureau communautaire d'Evreux Portes de Normandie - Election d'un 6^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire - Election d'un 7^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire - Election d'un 8^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 2- Attribution d'une subvention de fonctionnement - Jardin Fertile de Nétreville
- 3- Long Buisson 2 - Commune de GUICHAINVILLE - Cession de terrain à la SCI BULLE VERT
- 4- Long Buisson 2 - LE VIEIL-EVREUX - Cession de terrain à la SCI AF&PRO
- 5- Ajustement du dispositif d'indemnisation des commerçants du centre-ville d'Evreux (travaux des rues Chartraine, Grenoble et Horloge)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- 6- Campus connecté d'Evreux - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention complémentaire 2024

DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES

- 7- Adhésion de Evreux Portes de Normandie à la Centrale d'achat du Resah

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

- 8- Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) - Rallye Plaines et Vallées 50ème édition - Subvention de fonctionnement 2024
- 9- Aides aux événements liés au D Day et à la libération : 80ème anniversaire

GRANDS ÉQUIPEMENTS

- 10- Convention de partenariat tripartite Agglomération EPN/ Ville d'Evreux/ Université de Rouen Normandie
- 11- Transfert de la compétence réseau de chaleur urbain

STATIONNEMENT

- 12- Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux Rapport d'activité 2023

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13- ZAC Saint-Louis - Concession d'aménagement - Adoption du compte-rendu d'activités et du bilan prévisionnel de l'exercice 2023
- 14- Convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la concession d'aménagement Saint-Louis
- 15- Approbation de la modification n°3 du PLUi-HD
- 16- Convention CAUE - Etudes de cas : comment constituer des projets urbains dans le cadre de la loi Climat et Résilience

MOBILITÉS

- 17- Plan de Transport urbain et interurbain - modifications

COHÉSION SOCIALE

- 18- Programmation CST - 2ème phase

POLITIQUE DE LA VILLE

- 19- Contrat de ville - Programmation 2024 3ème phase - Attribution de subventions

EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

- 20- Association Habitat et Humanisme - Subvention de fonctionnement 2024

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 21- Convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie par Évreux Portes de Normandie (EPN) dans le cadre d'un dispositif de paiements pour services environnementaux
- 22- Convention entre la collectivité Évreux Portes de Normandie et les exploitants agricoles bénéficiaires des Paiements pour Services Environnementaux Bio
- 23- Rapports Prix et Qualité de Service 2023 - Approbation
- 24- Désaffectation du forage de Cissey-Grossoeuvre
- 25- Convention tripartite préalable de rétrocession - Commune de MARCILLY-LA-CAMPAGNE - Lotissement du Bourg - rue du Verger
- 26- Jouy sur Eure - Convention tripartite préalable de rétrocession - Lotissement rue des Vignes de la Ruelle et rue des Masures

VOIRIE

- 27- Viabilité hivernale - Déneigement de voies par les agriculteurs - Revalorisation des tarifs EPN
- 28- Déviation Sud-Ouest d'Evreux - Réalisation - Convention de financement - CPER 2021-2027

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 29- AMI Régional Territoire et Climat - Demande Subvention à la Région Normandie
- 30- Programme PIQU'EN VILLE sur EPN

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES

31- Règlement intérieur de l'espace France services de Saint André de l'Eure et de l'espace mobile

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

32- Signature de conventions de partenariat du CRD

RESSOURCES HUMAINES

33- Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

34- Règlement des astreintes Ville/EPN

REVENUS ET CHARGES

35- Maison de l'Europe - Subvention de fonctionnement 2024

FINANCES

36- Adhésion au groupe Agence France Locale

37- Convention de mandat pour la gestion des recettes des aires d'accueil de camping-cars

38- Clôtures des budgets de zone Miserey et Marcilly - Clôture du budget annexe La croix Prunelle

39- Provisions pour risques et charges à reprendre dans les budgets annexes de zone

40- Budget eau et budget assainissement - reprise de provisions pour risques devenues caduques

41- Admissions en non-valeur et créances éteintes

42- Décision modificative n°1

43- Création et modification d'AP/CP et d'AE/CP

44- Versement d'une subvention au budget Long Buisson 3

REVENUS ET CHARGES

45- Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

INFORMATION

46- SETOM

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance en date du 25 juin 2024.

1- Bureau communautaire d'Evreux Portes de Normandie Election d'un 6^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire Election d'un 7^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire Election d'un 8^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire

☞ **PROCEDE** à l'élection d'un (e) 6^{ème} Conseiller (e) communautaire membre du Bureau communautaire.

Un seul candidat : Monsieur Laurent Corne

Bureau pour le dépouillement constitué par M. Boreggio et M. Dossang.

Les résultats des votes à bulletins secrets sont :

- Nombre de suffrages exprimés : 110
- Nombre de bulletins blancs : 20
- Nombre de bulletins nuls : 1 (un vote pour M. Rouger)
- Majorité absolue : 56

Nombre de voix pour M. Laurent Corne : 89 (quatre-vingt-neuf)

A l'issu des votes à bulletins secrets, Monsieur Laurent Corne est proclamé 6^{ème} conseiller communautaire membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

☞ **PROCEDE** à l'élection d'un (e) 7^{ème} Conseiller (e) communautaire membre du Bureau communautaire.

Un seul candidat : Monsieur Abdé Zayani

Bureau pour le dépouillement constitué par M. Hubert et M. Douard.

Les résultats des votes à bulletins secrets sont :

- Nombre de suffrages exprimés : 113
- Nombre de bulletins blancs : 21
- Nombre de bulletins nuls : 4 (dont un vote pour Mme Collin et un vote pour M. Confais)
- Majorité absolue : 57

Nombre de voix pour M. Abdé Zayani : 88 (quatre-vingt-huit)

A l'issu des votes à bulletins secrets, Monsieur Abdé Zayani est proclamé 7^{ème} conseiller communautaire membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

☞ **PROCEDE** à l'élection d'un (e) 8^{ème} Conseiller (e) communautaire membre du Bureau communautaire.

Deux candidats : Monsieur Jean-Marie Maillard et Monsieur Max Confais

Bureau pour le dépouillement constitué par M. Hubert et M. Douard.

Les résultats des votes à bulletins secrets sont :

- Nombre de suffrages exprimés : 113
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de bulletins nuls : 2 (dont un vote pour M. Crétot et un vote pour M. Rouger)
- Majorité absolue : 57

Nombre de voix pour M. Jean-Marie Maillard : 86 (quatre-vingt-six)

Nombre de voix pour M. Max Confais : 19 (dix-neuf)

A l'issu des votes à bulletins secrets, Monsieur Jean-Marie Maillard est proclamé 8^{ème} conseiller communautaire membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

2- Attribution d'une subvention de fonctionnement - Jardin Fertile de Nétreville

- ☞ **OCTROIE** une subvention de vingt mille euros à l'association Impulsion Fertile pour la réalisation de ses objectifs.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant ou document liés à ladite convention.

3- Long Buisson 2 - Commune de GUICHAINVILLE - Cession de terrain à la SCI BULLE VERT

- ☞ **CEDE** à la SCI BULLE VERT ou à toute société qui s'y substituera à la condition que les projets visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle foncière cadastrée XA 191 située sur la Commune de Guichainville sur la ZAC du Long Buisson 2, d'une surface approximative de 800 m² , au prix de 25 € HT du m² , soit 20 000 € (vingt mille euros) hors taxe et hors frais, à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement cédée, augmenté de la TVA, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique.
Le projet de cession intercepte ponctuellement le chemin d'entretien bordant le bassin de rétention d'EPN. L'acquéreur s'engage expressément à restituer à ses frais ce chemin sur l'emprise voisine d'EPN non cédée et à le faire constater en présence d'un agent d'EPN avant la pose de sa clôture. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur ;
- ☞ **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

4- Long Buisson 2 - LE VIEIL-EVREUX - Cession de terrain à la SCI AF&PRO

- ☞ **CEDE** à la SCI AF&PRO ou à toute société qui s'y substituera à la condition que les projets visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle foncière cadastrée ZD 136 située sur la Commune du Vieil-Evreux sur la ZAC du Long Buisson 2, d'une surface approximative de 5 730 m² , au prix de 25 € HT du m² , soit 143 250 € (cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros) hors taxe et hors frais, à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement cédée, augmenté de la TVA, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique.
Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur ;
La cession de cette parcelle foncière intégrera une clause d'affectation de site d'une durée de 10 ans imposant la réalisation d'un projet immobilier lié à la santé sur l'emprise foncière qui ne sera pas immédiatement utilisée pour la réalisation du pôle médical cardio-vasculaire.
- ☞ **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

5- Ajustement du dispositif d'indemnisation des commerçants du centre-ville d'Evreux (travaux des rues Chartraine, Grenoble et Horloge)

- ☞ **APPROUVE** l'avenant du règlement intérieur de la commission d'indemnisation joint à la présente délibération, définissant les modalités d'attribution d'une indemnité complémentaire pour les commerçants contraints de fermer quelques jours, et ceux devant s'équiper de matériels particuliers, dans le cadre des travaux des rues Chartraines, Horloge et Grenoble d'Evreux.

6- Campus connecté d'Evreux - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN Subvention complémentaire 2024

- ☞ **AUTORISE** le versement par EPN à l'Université de Rouen Normandie au titre du projet Campus connecté pour l'année 2024 : soit une subvention de fonctionnement de 4 100€
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention avec l'Université de Rouen Normandie et tout avenant à intervenir dans ce cadre.

7- Adhésion de Evreux Portes de Normandie à la Centrale d'achat du Resah

- ☞ **DECIDE** l'adhésion de Evreux Portes de Normandie à la Centrale d'achat du Resah
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

8- Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) - Rallye Plaines et Vallées 50ème édition - Subvention de fonctionnement 2024

- ☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000€ à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) pour l'édition 2024 du rallye « Plaines et Vallées »,
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

9- Aides aux évènements liés au D Day et à la libération : 80ème anniversaire

- ☞ **OCTROIE** une subvention de 5000 € pour la commune de Bois Le Roi
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières, ainsi que les avenants.

10- Convention de partenariat tripartite Agglomération EPN/ Ville d'Evreux/ Université de Rouen Normandie

- ☞ **APPROUVE** le partenariat triennal conventionné entre la la Ville d'Evreux, l'agglomération EPN et l'Université de Rouen Normandie, Campus d'Évreux, tel qu'il est défini ci-dessus,
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** ladite convention et tous les documents afférents, ainsi que les avenants.

11- Transfert de la compétence réseau de chaleur urbain

- ☞ **AUTORISE** le transfert de la compétence « Réseau de Chaleur Urbain » à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie pour les Communes suivantes : Evreux, Guichainville, Saint-Sébastien-de-Morsent, Fauville, Huest, Gauciel, Miserey, Le Vieil-Evreux et Sassey.
- ☞ **CHARGE** Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux 74 communes membres afin qu'elles délibèrent sur ce transfert de compétence,
- ☞ **INVITE** les Communes membres à se prononcer sur cette proposition d'évolution des statuts dans le délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci sera réputé favorable.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cet objet.

12- Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare d'Evreux

- ☞ **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2023.

Monsieur LEFRAND quitte la salle du Conseil – La présidence est assurée par M. BOREGGIO.

13-ZAC Saint-Louis - Concession d'aménagement - Adoption du compte-rendu d'activités et du bilan prévisionnel de l'exercice 2023

- ☞ **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales sur l'exercice 2023 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Saint Louis.
- ☞ **APPROUVE** les comptes de la concession d'aménagement pour l'année 2023.
- ☞ **APPROUVE** le bilan financier prévisionnel et le plan de trésorerie annexés, arrêté au 31 décembre 2023, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à 14.684.932,00 € HT.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 au traité de la concession d'aménagement modifiant l'article 33 - Modalités de participation financière de l'autorité concédante - suite à l'approbation du CRACL 2023.

14- Convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la concession d'aménagement Saint-Louis

- ☞ **APPROUVE** le projet de convention d'avance temporaire de trésorerie
- ☞ **APPROUVE** en application de l'article L.1523-2,4° du Code général des collectivités territoriales, le versement à la SHEMA d'une avance de trésorerie de 1 946 891 Euros dans les conditions précisées dans le projet de convention d'avance de trésorerie à l'opération d'aménagement.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et ses avenants à intervenir.

Monsieur LEFRAND reprend sa place salle du Conseil et assure la présidence de la séance.

15- Approbation de la modification n°3 du PLUi-HD

- ☞ **APPROUVE** la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie – Habitat et Déplacements, jointe à la présente délibération.
- ☞ **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'agglomération et dans les 74 communes, et d'une parution dans un journal diffusé dans le département.
- ☞ **INFORME** que le dossier approuvé de PLUi-HD est tenu à disposition du public au siège d'Evreux Portes de Normandie.

16- Convention CAUE - Etudes de cas : comment constituer des projets urbains dans le cadre de la loi Climat et Résilience

- ☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant de résiliation de la convention 2021/02
- ☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que les avenants.

17- Plan de Transport urbain et interurbain - modifications

- ☞ **DECIDE** le report de l'arrêt « Eglise » à Irreville

18- Programmation CST - 2ème phase

- ☞ **DECIDER** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 18 700€, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier
- ☞ **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

19- Contrat de ville - Programmation 2024 3ème phase - Attribution de subventions

- ☞ **DECIDE** au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur le tableau ci-après, pour un montant total proposé de **15 750 €**
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

20- Association Habitat et Humanisme - Subvention de fonctionnement 2024

- ☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention à Habitat et Humanisme d'un montant de 4 000,00 € au titre de l'année 2024.

21- Convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie par Évreux Portes de Normandie (EPN) dans le cadre d'un dispositif de paiements pour services environnementaux

- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie par Évreux Portes de Normandie (EPN) dans le cadre d'un dispositif de paiements pour services environnementaux, ainsi que tous avenants à venir et tous documents nécessaires à son exécution.
- ☞ **SOLLICITE** les subventions auxquelles EPN peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- ☞ **CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

22- Convention entre la collectivité Évreux Portes de Normandie et les exploitants agricoles bénéficiaires des Paiements pour Services Environnementaux Bio

- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre Évreux Portes de Normandie et les exploitants agricoles bénéficiaires du dispositif d'aides des Paiements pour Services Environnementaux ouverts sur les Bassins d'Alimentation de Captages de Chenappeville, Queue d'Hirondelle et l'Habit, ainsi que tout avenant à venir et tout document nécessaire à l'exécution de cette convention.
- ☞ **PROCEDE** aux rémunérations des Paiements pour Services Environnementaux aux exploitations agricoles bénéficiaires, conformément aux engagements de la collectivité.
- ☞ **CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

23- Rapports Prix et Qualité de Service 2023 - Approbation

- ☞ **APPROUVE** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2023 des services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non collectif. Ce rapport sera mis à la disposition du public au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies des communes membres d'EPN

24- Désaffectation du forage de Cissey-Grossoeuvre

- ☞ **ACTE** du non usage du site de Cissey depuis 2018, et **ACTER** de sa désaffectation matérielle pour le service public d'eau potable d'EPN
- ☞ **DEMANDE** à la Préfecture, en relation avec la commune de Grossoeuvre, de procéder à la répartition-réaffectation de cet ancien bien du Syndicat d'Eau de Grossoeuvre-Jumelles
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document intervenant dans le cadre de la désaffectation de ce forage

25-Convention tripartite préalable de rétrocession - Commune de MARCILLY-LA-CAMPAGNE - Lotissement du Bourg - rue du Verger

☞ **ACCEPTE** dans ces conditions, la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des équipements du lotissement référencé PA 027 390 23 F0001, relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Marcilly-la-Campagne, et la société GTFP INVEST, ainsi que tout document s'y rapportant et tout avenant éventuel.

26- JOUY SUR EURE - Convention tripartite préalable de rétrocession - Lotissement rue des Vignes de la Ruelle et rue des Masures

☞ **ACCEPTE** dans ces conditions la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des équipements du lotissement référencé PA 027 358 24 F0001, relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Jouy sur Eure, et la société Les Terres à Maisons Normandie, ainsi que tout document s'y rapportant et tout avenant éventuel.

27- Viabilité hivernale - Déneigement de voies par les agriculteurs - Revalorisation des tarifs EPN

☞ **DECIDE** la revalorisation des tarifs actuels appliqués dans les conventions avec les agriculteurs de + 15 € comme suit :

	Coût horaire HT	
	Journée (de 06h00 à 22h00)	Nuit (de 22h00 à 06h00)
Tracteur avec lame / Pas de lame mise à disposition de l'Agriculteur par la Commune.	65 euros	70 euros
Tracteur sans lame / Lame mise à disposition de l'Agriculteur par la Commune.	60 euros	65 euros

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et avenants à intervenir avec chacun des agriculteurs ainsi qu'avec le Conseil Départemental.

28-DéviatiOn Sud-Ouest d'Evreux - Réalisation - Convention de financement CPER 2021-2027

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention précisant le cadre général des engagements réciproques de l'Etat, de la région Normandie, du département de l'Eure et d'Evreux Porte de Normandie, pour la réalisation de la déviation sud-ouest d'Évreux et ses éventuels avenants.

29- AMI Régional Territoire et Climat - Demande Subvention à la Région Normandie

☞ **S'ENGAGE** à réaliser les actions de l'AMI Territoire et Climat inscrites dans le rapport joint à la délibération

☞ **ADOpte** le plan de financement dont le montant s'élève à 100 000 € HT

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement avec la Région Normandie et avenants éventuels à intervenir

30-Programme PIQU'EN VILLE sur EPN

- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de collaboration entre le Groupe Mammalogique Normand et Evreux Portes de Normandie dans le cadre du programme régional de mobilisation citoyenne Piqu'en Ville et ses éventuels avenants ou tout autre document en lien avec le programme Piqu'en Ville ;
- ☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 500 euros au Groupe Mammalogique Normand pour le compagnonnage et l'accompagnement technique sur un temps fort.

31-Règlement intérieur de l'espace France services de Saint André de l'Eure et de l'espace mobile

- ☞ **ADOpte** les règlements intérieurs de l'espace France services de Saint André de l'Eure et de l'espace mobile
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants éventuels à intervenir

32-Signature de conventions de partenariat du CRD

- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et les documents afférents, ainsi que les avenants.

33-Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

- ☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant chant (poste n°28616) afin d'effectuer les fonctions d'enseignant chant, à temps non complet (13h), pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).
- ☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant jazz et musiques amplifiées (poste n°40385) afin d'effectuer les fonctions d'enseignant jazz et musiques amplifiées, à temps non complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).
- ☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de conseiller instructeur en commande publique (poste n°37588) afin d'effectuer les fonctions de conseiller instructeur en commande publique, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de rédacteur, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade agent de maîtrise territorial (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).
- ☞ **AUTORISE** le recrutement de deux agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour deux emplois permanents d'instructeur ADS (poste n°38612 et 14618) afin d'effectuer les fonctions d'instructeur ADS à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, leurs qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et leurs rémunérations seront calculées sur la grille indiciaire du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe (IB min 401 – IB max 638 / IM min 376 – IM max 539).
- ☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'assistant éducatif volant (poste n°28407) afin d'effectuer les fonctions d'assistant éducatif volant, à temps complet, pour une durée

déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'auxiliaire de puériculture de classe normal (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chauffeur ripeur (poste n°10336) afin d'effectuer les fonctions de chauffeur ripeur, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique (IB min 367– IB max 432 / IM min 366– IM max 387)

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé de recrutement (poste n°31041) afin d'effectuer les fonctions de chargé de recrutement, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de rédacteur, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de conseiller en prévention (poste n°31052) afin d'effectuer les fonctions de conseiller en prévention, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classer, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur (IB min 401– IB max 638 / IM min 376 – IM max 539).

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'ingénieur études et travaux eaux et assainissement (poste n°10280) afin d'effectuer les fonctions d'ingénieur études en travaux eaux et assainissement, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'ingénieur, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur (IB min 444– IB max 821 / IM min 395 – IM max 678).

☞ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

34- Règlement des astreintes Ville/EPN

☞ **ADOpte** le règlement intérieur des astreintes Ville/EPN

35- Maison de l'Europe - Subvention de fonctionnement 2024

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 2 700 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2024,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier et les éventuelles avenants.

36- Adhésion au groupe Agence France Locale

☞ **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

☞ **APPROUVE** la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de **1 195 300 Euros** (l'ACI) de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2022) :

- en incluant le budget principal : oui
- en excluant les budgets annexes suivants : tous
- Encours de dette (2022) : 132 802 889 EUR

☞ **AUTORISE** l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget principal de la Communauté d'agglomération Evreux Portes

de Normandie,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : ***Paiement en 10 fois***

Année 2024	119 600 Euros
Année 2025	119 600 Euros
Année 2026	119 600 Euros
Année 2027	119 500 Euros
Année 2028	119 500 Euros
Année 2029	119 500 Euros
Année 2030	119 500 Euros
Année 2031	119 500 Euros
Année 2032	119 500 Euros
Année 2033	119 500 Euros

Etant entendu que le versement pourra être accéléré.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte d'adhésion au Pacte d'actionnaires ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

☞ **DESIGNE** Monsieur **Guy Lefrand** en sa qualité de **Président**, et Monsieur **Sylvain BOREGGIO**, en sa qualité de **Vice-Président**, en tant que représentants titulaire et suppléant de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

☞ **AUTORISE** le représentant titulaire de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

☞ **OCTROIE** une garantie autonome à première demande (ci-après « *la Garantie* ») de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice du mandat est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, est autorisé(e) à souscrire pour chaque exercice ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, pendant son mandat, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président pendant la durée de son mandat à :

- i. prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, aux créanciers de l'Agence France

- Locale bénéficiaires des Garanties ;
- ii. engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

37-Convention de mandat pour la gestion des recettes des aires d'accueil de camping cars

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mandat annexée permettant la perception des recettes des aires d'accueil de camping-car d'Evreux Portes de Normandie par le prestataire camping-car park.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent

38-Clôtures des budgets de zone Miserey et Marcilly, Clôture du budget annexe La croix Prunelle

☞ **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2024 des budgets suivants : Miserey, La croix Prunelle, L'arbre Saint Germain Marcilly, dans les documents budgétaires,

☞ **AUTORISE** Madame la comptable assignataire à procéder à toutes écritures d'ordre non budgétaires se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2024 de ces budgets.

39-Provisions pour risques et charges à reprendre dans les budgets annexes de zone

☞ **DECIDE** de reprendre la provision pour risque du budget annexe de la zone du Vallon fleuri constatée au 1582 pour 4 466 165,78 euros.

☞ **DECIDE** de reprendre la provision pour risque du budget annexe de la zone des Surettes constatée au 1582 pour 630 738,83 euros.

☞ **DECIDE** de reprendre la provision pour risque du budget annexe de la zone de Gauville Parville constatée au 1582 pour 19 058,88 euros.

40-Budget eau et budget assainissement - reprise de provisions pour risques devenues caduques

☞ **DECIDE** de reprendre la provision pour risque du budget eau devenue caduque constatée au 1582 pour 3 048,98 euros.

☞ **DECIDE** de reprendre la provision pour risque du budget assainissement collectif devenue caduque et constatée au 1521 pour 80 000 euros.

41-Admissions en non-valeur et créances éteintes

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **ADMETTRE** en non-valeur les créances pour un montant de :

Total budget Principal :	4 164,73€
Total budget Eau :	95 846,38€
Total budget Assainissement collectif :	0.00€
Total budget Mobilité :	0.00€
Total budget SPANC :	1 360,32€

☞ **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à **ADMETTRE** en créances éteintes les sommes de :

Total budget Principal :	1 223,00€
Total budget Eau :	57 133,35€
Total budget Assainissement :	29 756,66€
Total budget Mobilité :	3 423,98€

42-Décision modificative n°1

☞ **ADOpte** la décision N°1 suivante :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	187 230,59
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	97 000,00
011	60613	CHAUFFAGE URBAIN	50 000,00
011	60618	AUTRES FOURNITURES	-80 000,00
011	60623	ALIMENTATION	8 909,32
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	14 250,88
011	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	665,94
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	402 383,07
011	60633	FOURNITURES DE VOIRIE	10 532,00
011	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 900,00
011	6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	-212,55
011	60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	71,28
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	63 664,06
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	126 778,40
011	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	165,93
011	615228	AUTRES BATIMENTS	3 000,00
011	615231	ENTRETIENS VOIRIES	59 750,00
011	615232	ENTRETIENS RESEAUX	2 500,00
011	61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	100 000,00
011	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	-6 360,00
011	6156	MAINTENANCE	92 070,62
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	147,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	5 375,00
011	62268	HONORAIRES	-34 472,00
011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	-2 500,00
011	6232	FETES ET CEREMONIES	4 000,00
011	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00
011	62875	RBST DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES	-8 000,00
011	62878	RBST DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	50 000,00
012		REMUNERATION DU PERSONNEL	715 500,00
014		ATTENUATIONS DE PRODUITS	209 054,00
65	655XXX	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	-1 526 955,99
65	657XXX	SUBVENTIONS	2 332 112,00
65	658XXX	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTES	142 000,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	11 253,00
042	6817	DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	1 240,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 042 133,55
Sous-Total			1 991 919,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
013	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	-4 000,00
013	6459	REMBOURST FONDS NAL.COMPENSAT. SUPPLEMENT FAMILIAL	-36 502,00
70	7018	AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	26 300,00
70	706888	AUTRES	96 000,00
70	70845	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE	397 051,00
70	70872	REFACTORATION BUD ANNEXES FRAIS DE GESTION	-27 000,00
70	708721	REMBOURSEMENTS DE FRAIS NON DOTES PERSONNALITE MOR	-11 000,00
70	70875	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	-250 000,00
70	70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR DES TIERS	-614,00
70	7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	-2 000,00
73	73111	TAXE FONCIERES ET D'HABITATION	-59 817,00
73	73113	TASCOM	220 447,00
73	73114	IFER	25 331,00
73	73118	AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	17 930,00
73	73133	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	-4 245,00
74	741124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	257 478,00
74	741126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPTS DE COMMUNES	-35 425,00
74	744	FCTVA	-25 000,00
74	74718	AUTRES	50 000,00
74	7472	PARTICIPATIONS REGIONS	33 000,00
74	7473	PARTICIPATION	5 000,00
74	74771	FONDS SOCIAL EUROPEEN	35 544,00
74	747818	PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES	-7 075,00
74	747888	PARTICIPATION AUTRES	-23 651,00
74	74832	DOTATIONS ET COMPENSATIONS RELATIVES A LA FISCALITE PROFESSIONNELLE	21 190,00
74	74833	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	45 377,00
75	75821	EXCEDENT DES BUDGETS ANNEXES A CARAT.ADMINISTRATIF	1 247 600,00
Sous-Total			1 991 919,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
13	1321	SUBVENTIONS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	50 433,00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	290 000,00
16	16449	OPERATIONS AFFERENTES OPTION LIGNE TRESORERIE	3 000 000,00
16	16451	REMBOUR. TEMP. SUR EMPRUNTS EN EUROS	3 000 000,00
20	202	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	-15 000,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	-13 000,00
204	204111	FONDS DE CONCOURS DEVIATION SUD-OUEST EVREUX	260 000,00
204	2041581	SUBVENTIONS SUR BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES	-77 000,00
204	20421	SUBVENTIONS SUR BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES	-66 183,00
21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	13 160,00
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	20 000,00
21	21351	BATIMENTS PUBLICS	2 757,66
21	21533	INSTALLATIONS, MATERILES ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX CABLES	5 000,00
21	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	2 136,37
21	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTIL DE VOIRIES	10 000,00
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	-50 000,00
21	21828	MATERIEL DE TRANSPORTS	280 000,00
21	21838	ACQ.MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	220 000,00
21	21848	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	-23 717,36
21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 973,96
23	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	65 000,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	-84 019,68
23	2315	INSTALLATIONS, MATERILES ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 012 016,00
REHABMUSEE	2031	FRAIS D'ETUDES	-70 000,00
OPAHS	2031	FRAIS D'ETUDES	15 750,00
PPI DECHET	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-501,00
AQUACENTER	2313	CONSTRUCTIONS	1 300 000,00
PTENFSTAND	2313	CONSTRUCTIONS	-20 000,00
ABEILLES	2313	CONSTRUCTIONS	30 000,00
PROJETGARE	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	180 000,00
26	261	TITRES DE PARTICIPATION	119 600,00
27	2745	AVANCES REMBOURSABLES	1 946 891,00
041	1641	EMPRUNTS EN EUROS	4 230 000,00
041	16451	REMBOUR. TEMP. SUR EMPRUNTS EN EUROS	4 230 000,00
Sous-Total			19 970 296,95

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
13	1312	SUBVENTION REGION	-25 294,50
13	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-648 375,80
13	13278	AUTRES FONDS EUROPEENS	-69 243,00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	7 294 103,80
16	16449	OPERATIONS AFFERENTES OPTION LIGNE TRESORERIE	3 000 000,00
16	16451	REMBOUR. TEMP. SUR EMPRUNTS EN EUROS	3 000 000,00
040	4962	DEPRECIAT. COMPTES DE DEBITEURS DIVERS (BUDGETAIRE)	1 240,00
041	1641	EMPRUNTS EN EUROS	4 230 000,00
041	16451	REMBOUR. TEMP. SUR EMPRUNTS EN EUROS	4 230 000,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 042 133,55
Sous-Total			19 970 296,95

➤ **Les recettes de fonctionnement :**

- **Chapitre 70 – Produits des services et ventes diverses.**

Il convient d'ajuster les recettes de fonctionnement :

- du festival « ça sonne à la porte » suivant le réalisé 2024 +26,3k€,
- de l'activité Doctobus + 96k€ liée à la perception des rémunérations forfaitaires et à la hausse de l'activité quotidienne.
- de la convention unique de mutualisation avec la ville d'Evreux. Le montant constaté au titre du premier semestre 2024 étant inférieur à la prévision, il convient d'augmenter de 397k€ la nature 70845. Cette variation est majoritairement liée à l'impact du point indice du 1^{er} juillet 2023 sur une année pleine et à la hausse de 5 points des grilles indiciaires au 01-01-2024.
- des remboursements de frais refacturés au budgets annexes (Eau, Assainissement, Mobilités et SPANC) suivant le réalisé 2023 et le prévisionnel 2024 (natures 70872 et

708721). Ces frais sont calculés notamment sur la base de la masse salariale des services transverses qui sont amenés à travailler pour les activités des budgets annexes. Impact - 38k€

- du remboursement par la ville d'Evreux des frais de reprographie, utilisation des logiciels et abonnements communs, frais de recrutement etc (tels que prévu dans le cadre de la convention unique de mutualisation). Ces derniers ont été moins élevés que prévu lors du BP. Il convient de réajuster la recette suivant le réalisé 2023 (nature 70875 : -250k€).
- du salon des métiers 2024 : refacturation de repas suivant le réalisé (-614 € nature 70878).

○ Chapitre 73 – impôts et taxes et chapitre 74 – dotations et participations

Il s'agit d'ajuster le montant des recettes fiscales et des dotations de l'Etat budgétées suivant les différents états fiscaux et notifications reçus après le vote du BP2024 :

- La taxe foncière sur les résidences secondaires nature 73111 -59,8k€
- La TASCOT nature 73113 +220k€
- L'IFER nature 73114 +25k€
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères nature 73133 -4,2k€
- Les autres impôts nature 73118 +17,9k€
- La dotation intercommunalité nature 741124 +257k€
- La dotation de compensation des groupements de communes nature 741126 -35,4k€
- L'allocation compensatrice de fiscalité nature 74833 +21,1k€
- Le FCTVA nature 744 -25k€

Il s'agit également d'ajuster les subventions suivantes :

- Plan France Relance sur le parcours de cybersécurité +50k€ (nature 74718).
- Campus connecté (Région) +33k€ et +65k€ (caisse des dépôts).
- Festival « Ça sonne à la porte », le département +5k€, mécénats, sponsoring -7k€ par rapport au réalisé 2024.
- FSE +35,5k€ (nature 74771).
- Au niveau de l'emploi sur les clauses d'état, la recette est réduite de 24,6k€ (nature 747888).

○ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il s'agit de tenir compte des résultats de clôture des deux budgets de zones (Marcilly et Miserey) au 31/12/2024.

Les parcelles dont EPN est toujours propriétaire (voiries, espaces verts, bassins...) ont été valorisées pour être intégrées à l'actif du budget principal, les crédits ont été inscrits dès le BP 2024.

Tenant compte du « rachat » par le budget principal, il est procédé au calcul du résultat de fonctionnement de chaque budget annexe de zone. Le résultat de fonctionnement est ensuite transféré au budget principal (nature 75821 pour 1 247 600€).

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

○ Chapitre 011 charges à caractère général

Il est nécessaire :

- D'inscrire +187k€ de crédits supplémentaires afin de pouvoir d'une part effectuer des recherches de fuites d'eau en domaine privé EPN, et d'autre part pour des facturations d'eau et assainissement de 2023 sur les piscines dont les facturations étaient erronées et/ou ont fait l'objet de dégrèvements (nature 60611).
- D'ajuster les crédits inscrits en nature 60612 énergie/électricité : +70k€ pour l'électricité et +27k€ concernant l'éclairage public. Cette augmentation est due à la hausse de 200% de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (conséquence de la fin du bouclier

tarifaire de l'Etat au 1^{er} février 2024).

- De réduire les crédits inscrits pour les autres fournitures de 80 k€ (nature 60618).
 - D'augmenter les crédits prévus pour le chauffage urbain, en raison du raccordement de nouveaux bâtiments au réseau de chauffage urbain (gymnase André Legrand, piscine Jean Bouin) +50k€ (nature 60613).
 - D'augmenter les crédits pour l'approvisionnement en pièces et pneus pour la réparation des véhicules du pool +400k€ (nature 60632). Cette année, plus de réparations sont faites en interne alors qu'auparavant elles étaient réalisées principalement par des prestataires extérieurs.
 - D'ajuster les crédits pour l'achat du sel pour l'hiver : +10k€ (nature 60633).
 - D'ajuster la nature 6068, pour faire face à des dépenses nouvelles :
 - +14k€ d'aide exceptionnelle à ADS
 - +2,7k€ pour l'achat de produits d'entretien pour les crèches
 - +1,2k€ pour les avis de publicité d'attributions de marché
 - +26k€ pour des achats de petits équipements
 - +20k€ pour l'hébergement de la délégation tunisienne lors des jeux olympiques Paris 2024.
 - D'ajuster les crédits de +123 k€ pour les prestations réalisées dans le cadre de la gestion des déchets : gestion des encombrants, collecte, rotation des bennes à déchets verts des points verts et Eco Point (nature 611)
 - D'ajuster les crédits pour l'entretien des bâtiments + 3k€ (nature 615228).
 - D'ajuster les crédits pour l'entretien des entrées de ville afin de tenir compte des révisions de prix sur les marchés +20k€ ainsi que l'entretien des grilles et avaloirs d'eaux pluviales + 39,7k€ (nature 615231).
 - De prévoir des crédits pour la réparation de véhicules qui ne peut se faire qu'en prestations extérieures compte tenu de leurs spécificités tels que les camions de collecte des ordures ménagères +100 k€ (nature 61551).
 - De mettre aux normes le Piézomètre du centre de traitement du Boulay-Morin + 70k€,
 - De prévoir des crédits pour le changement de contrat de maintenance des ascenseurs et l'augmentation du nombre de sites +16k€ (nature 6156).
 - De prévoir des crédits pour des frais d'enquête publique, les frais de publication et insertion dans la presse pour le site de Cambolle +2,5k€ et la réalisation de diagnostics immobiliers + 2,8k€ (nature 6188).
 - Nature 62268 -24k€ : il s'agit de réaffecter des crédits vers le chapitre 65 pour 20k€ (subvention) et vers la nature 6023 et 60628 pour 14k€ (petits équipements et alimentation pour les crèches).
 - De réajuster les crédits pour les remboursements de frais des services de la ville (courrier, atelier du bâtiment pour les produits d'entretien) -18k€ (nature 62875).
 - De réajuster les crédits prévus pour les refacturations des fluides des structures de la petite enfance +10k€ (nature 62875).
 - De revoir à la hausse les crédits pour payer les factures Sitreva concernant la convention avec EPN pour l'accès aux déchèteries extérieures +50k€ du fait de l'augmentation du coût du passage (+1,5 €/habitant) (nature 62878).
- Chapitre 012 charges de personnel

Concernant les frais de personnel, il est nécessaire d'ajouter 715 500 € de masse salariale. Cela comprend :

- des dépenses imprévues (versement de capital décès, régularisations de salaire et charges, indemnités de licenciement, augmentation des charges de refacturation inter budget, augmentation de la facturation du self, versement du CIA en janvier 2024)
- la convention de mutualisation pour intégrer la revalorisation du point d'indice au 1er janvier 2024 en année pleine, la hausse des grilles indiciaires de 5 points au 01-01-2024, et les modifications de l'organigramme au 1^{er} février 2024.

- Chapitre 014 Atténuation de produits

Il s'agit de prévoir les crédits :

- pour constater la fiscalité à reverser pour le dégrèvement de la taxe TVA +22,8k€.
- pour rembourser la fraction de TVA compensatoire de la taxe foncière +113k€.
- pour rembourser la fraction de TVA compensatoire de la CVAE +53k€

Le calcul est effectué de façon estimative par l'Etat et ajusté au réel en N+1. En 2023, l'Etat avait surévalué le montant à distribuer, et sollicite un reversement

- pour d'autres reversements à intervenir d'ici le 31/12/2024 (19 K€)

- Chapitre 65 autres charges de gestion courante

Il s'agit :

- Réduire l'inscription faite au BP du montant versé au SETOM pour -1,5 M€ (nature 65568). En effet, il avait été anticipé une hausse des tarifs au vu de l'inflation au moment de la préparation du BP 2024. Seulement, le SETOM n'a pas augmenté ses tarifs en 2024.
- D'augmenter les crédits inscrits au BP 2024 concernant les cotisations aux syndicats des bassins versants. Ceux-ci ont votés leur BP 2024. Pour le SMABI, il n'y a plus de demande de cotisation en investissement contrairement à 2023, l'intégralité est demandée en fonctionnement. Il convient donc d'ajouter +77k€ (nature 657358) et de supprimer l'inscription de 77k€ faite à la nature 2041581.
- De prévoir de verser une subvention de fonctionnement au budget LB3 de 2,2 M€ afin d'anticiper le déficit du résultat de clôture au moment de la clôture du budget (nature 65736211).
- De prévoir une subvention supplémentaire de 4,5 k€ pour la formation supérieure à l'université pour le remboursement des salaires versés au chef de clinique en odontologie pour novembre et décembre 2024 (nature 657382).
- De prévoir un montant en dépense au chapitre 65 pour apurer les engagements de recettes correspondant aux rattachements 2023 qui ne seront pas réalisés. En effet, le montant des recettes restants à titrer fin 2023 ont été surestimés et il convient de les annuler pour 62k€.

- Chapitre 67 charges exceptionnelles

Il est nécessaire d'ajouter des crédits afin de prévoir la fin d'exercice + 11,3k€ en cas d'annulation de titre sur exercices antérieurs nature 673.

- Les opérations d'ordre :

Il est nécessaire de prévoir des crédits pour passer des provisions pour dépréciation des créances + 1,2k€ (nature 6817).

Compte tenu des modifications en dépenses et recettes de fonctionnement, afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement baisse de 1,04 M€.

➤ Les dépenses d'investissement :

Il est nécessaire de rembourser l'avance reçue de l'Etat sur le dispositif Fisac 2. Il existe un trop perçu de 50k€ (nature 1321), ces crédits sont restitués sur la nature 20421.

L'ajustement du capital selon les échéances annuelles est nécessaire +290k€ (nature 1641).

Sur l'opération PLU, les crédits sont réduits de 15k€ car la procédure a été reportée en 2025 (nature 202).

Il faut ajuster le montant des fonds de concours pour la déviation Sud-Ouest d'Evreux car une facture de 2023 est arrivée tardivement sur 2024 +260k€ (nature 204111).

Suppression de la subvention d'investissement versée au SMABI car celle-ci est demandée en intégralité en fonctionnement -77k€ (nature 2041581).

Les besoins de crédits supplémentaires sont les suivants :

- Aménagement de sécurité des sites EPN +16k€ (nature 2128),
- Etude de diagnostic de l'affaissement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Guichainville +2,2k€ (nature 2128)
- Acquisition d'une cabine sauna PMR pour l'espace bien être de la piscine Jean Bouin +20k€ (nature 21318).
- Travaux d'association des contrôles d'accès porte SSI +5k€ (nature 21533).
- Achat de colonnes à verre +10k€ (nature 215738).
- Acquisition d'une benne à ordures ménagères +280k€ (nature 21828).
- Rénovation technique de la salle du conseil communautaire +220k€ (nature 21838)
- Achat de bacs pour les ordures ménagères en lien avec le changement de fréquence de

passage +110k€ (nature 2188)

- Etudes pour l'espace test agricole et association de producteurs +65k€ (nature 2312)
- Divers travaux de voiries de l'agglomérations ainsi que des travaux urgents suite aux orages de fin juillet +1 M€
- Travaux pour le centre aquatique suite aux notifications de marchés +1,3 M€
- Réalisation de l'aménagement du parc aux abeilles à Navarre +30k€
- Concernant le projet gare, il est nécessaire de prévoir des crédits en raison d'avenants relatifs aux études de maîtrise d'œuvre lié à l'évolution du programme et du périmètre +180k€

Les crédits des travaux suivants sont ajustés aux besoins 2024 qui sont pour partie à réinscrire en 2025 :

- Aménagement du terrain pour le projet d'espace test agricole -5k€,
- Annulation de 40k€ (nature 2158) pour l'éclairage public en lien avec le report à 2025 des travaux de voirie préalables,
- Les crédits prévus pour les travaux liés aux sites sous alarmes sont réduits de 10k€ (nature 2158)
- Le projet d'achat d'un nouveau photocopieur prévu en 2024 a été revu, et l'option retenue est finalement une location sur 4 ans à partir de 2025 (nature 21848) -19 k€.
- Les crédits prévus pour les travaux de réaménagement du musée sont réduits de 70k€
- Les crédits prévus pour les travaux de la maison de la petite enfance de Saint André sont réduits de 20k€ en correspondance avec l'avancement de l'opération (démarrage maîtrise œuvre).

Il faut inscrire les crédits pour permettre l'acquisition des titres pour l'adhésion à AFL (1^{ère} tranche) à hauteur de +119,6k€ (nature 261).

Il s'agit de verser une avance remboursable auprès du concessionnaire d'aménagement de la ZAC Saint Louis pour 1,9 M€ (nature 2745).

Par ailleurs, afin de réaliser des écritures techniques dans le cadre de la gestion active de la dette, il est nécessaire de prévoir des crédits en chapitre 16 et 041 en dépense et en recette. Ces inscriptions sont sans incidence sur l'équilibre du budget puisque les mêmes montants sont inscrits en dépense et en recette d'investissement sur les natures 16451 chapitre 16 et chapitre 041 et en nature 1641 en chapitre 041.

➤ Les recettes d'investissement :

Certaines subventions prévues au BP 2024 seront perçues en 2025 du fait de décalages dans la réalisation des travaux.

Compte tenu des modifications en dépenses et recettes de fonctionnement et afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de réduire le montant du virement vers l'investissement de 1,04 M€.

Il faut donc augmenter le montant d'emprunt d'équilibre de 7,3 M€.

BUDGET EAUX

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
011/EXTFACT2F	604	ACHAT D'ETUDES ET PRESTATIONS	623 955,00
011/EXTFACEAUF	604	ACHAT D'ETUDES ET PRESTATIONS	-145 000,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	94 730,00
65	6542	CREANCES ETEINTES	10 000,00
66	66111	INTERETS REGLES A L'EACHEANCE	-50 000,00
67	6713	VERSEMENT SOLIDARITE FSH	28 000,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	47 100,00
67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	405 329,00
023	023	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECT.D'INVES	-874 484,00
Sous-Total			139 630,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
78	7815	REP./AMORTISS. PR RISQUES ET CHARGES EXPLOITATION	3 049,00
042	7817	REP./DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	136 581,00
Sous-Total			139 630,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
16	1641	EMPRUNTS EN EURO	94 000,00
21	2154	MATERIEL INDUSTRIEL	15 000,00
21	21561	SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	50 000,00
21	2181	INSTALLATIONS AGENCEMENT AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	74 104,00
21	2188	AUTRES	1 212,00
21/EXTFACEAUI	2181	INSTALLATIONS AGENCEMENT AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	-176 468,00
23/CARPTAR AEP	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-185 000,00
23/SABLONNIER	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-300 000,00
45	45811	DEPENSES POUR COMPTES DE TIERS	485 000,00
040	1582	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (BUDG.)	3 049,00
041	1641	REMBOURSEMENT EMPRUNTS C.D.C.	276 000,00
041	16451	REMB. TEMPORAIRES SUR EMPRUNTS EN EUROS	276 000,00
Sous-Total			612 897,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
16	1641	EMPRUNTS EN EURO	449 169,00
21	2157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MAT ET OUTILS IND	1 212,00
45	45821	RECETTES POUR COMPTES DE TIERS	485 000,00
041	1641	REMBOURSEMENT EMPRUNTS C.D.C.	276 000,00
041	16451	REMB. TEMPORAIRES SUR EMPRUNTS EN EUROS	276 000,00
021	021	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'IN	-874 484,00
Sous-Total			612 897,00

Voici le détail des inscriptions :

➤ Les recettes de fonctionnement :

Il convient d'ajuster :

- La provision pour dépréciation des créances douteuses estimée sur la base des créances au 31/12/2023. Nous sommes en situation de reprendre partiellement la provision, et inscrivons par conséquent +136,5k€ pour les créances des redevables à la nature 7817 (en recette de fonctionnement uniquement, dans la mesure où il s'agit d'une provision non budgétaire).
- Le budget annexe de l'eau comporte au passif une provision pour risque constatée à la nature 1521 – Provision pour risques et charges (budgétaire) sur emprunt. Ce solde de 3 049 euros provient de l'intégration du budget (SAEP) du Plateau de St André en 2018. Cette provision étant

devenue caduque, il convient de constater une reprise de provision de 3 049 euros.

➤ Les dépenses de fonctionnement :

Il s'agit de :

- Rajouter des crédits suite au nouveau marché en cours de démarrage pour la facturation de l'eau +624 k€ et de réduire le montant inscrit sur l'opération de l'ancien marché -145k€ (nature 604).
- D'ajuster les crédits pour les créances éteintes (nature 6542) pour +10k€ et les admissions en non valeurs (nature 6541) +94,7 k€ sur la base des éléments envoyés par le comptable public.
- Ajuster le montant des intérêts au vu des variations des taux d'intérêts bancaires sur les contrats conclus à taux variable -50 k€.
- Prévoir des crédits afin de régulariser le versement du Fonds de Solidarité Habitat qui n'a pas été honoré au titre d'années antérieures : +28 k€.
- De prévoir des crédits pour annuler des titres émis sur les exercices précédents +47,1 k€ (nature 673).
- Prévoir un montant en dépense pour apurer les engagements de recettes correspondant aux rattachements 2023. En effet, le montant des recettes restant à titrer fin 2023 et correspondant à la facturation de l'eau a été surestimé et ne sera pas totalement réalisé ; il convient de les annuler pour 405 k€.

En conséquence, le montant du virement vers la section d'investissement est diminué de 874k€.

➤ Les dépenses d'investissement :

L'ajustement des inscriptions budgétaires est nécessaire à hauteur de 94 k€ à la nature 1641 pour permettre de procéder au remboursement de capital selon les échéances annuelles.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour permettre :

- l'acquisition de matériel pour la régie +15k€
- l'acquisition des pré-localisateurs acoustiques fixes +50k€
- l'agencement de l'accueil EDN dans les locaux de l'hôtel de l'agglomération +24,7k€
- L'installation de radio relève +50k€

Le report de certains travaux sur 2025 sur les opérations suivantes :

- CAPTAR AEP pour -185k€ sur les travaux pluviaux RD55
- SABLONNIER pour -300k€ sur les travaux de restructuration des réseaux du domaine public.
- le premier marché de la facturation de l'eau se terminant, la totalité des crédits inscrits au BP 2024 ne seront pas consommés -176k€.

Il convient de compléter le montant pour couvrir la dépense associée au marché pour le dévoiement du réseau d'Eau potable DN500 du secteur de Chenappeville en lien avec la Déviation Sud-Ouest d'Evreux, conventionné avec la DREAL et celui rattachant des travaux du chemin Potier +485k€ au chapitre 45 en dépense et en recette.

Par ailleurs, afin de réaliser des écritures techniques dans le cadre de la gestion active de la dette, il est nécessaire de prévoir des crédits en chapitre 16 et 041 en dépense et en recette. Ces inscriptions sont sans incidence sur l'équilibre du budget puisque les mêmes montants sont inscrits en dépense et en recette d'investissement sur les natures 16451 chapitre 16 et chapitre 041 et en nature 1641 en chapitre 041.

➤ Les recettes d'investissement :

Au vu de ces ajustements, le montant d'emprunt d'équilibre doit être augmenté de 449k€.

BUDGET ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
011	6063	FOURNITURES ENTRETIEN ET PETITS EQUIPEMENTS	288,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	708,00
011	611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	66 000,00
011	6135	LOCATIONS VEHICULES	-100 000,00
011	61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	4 106,00
011	61523	ENTRETIEN DES RESEAUX	-5 000,00
011	6156	MAINTENANCE	1 039,00
011	62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS	110 000,00
012	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	4 500,00
65	6542	CREANCES ETEINTES	20 220,00
66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	-151 555,11
67	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	11 800,00
67	6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	-25 000,00
67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	178 933,00
68	6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	7 374,00
023	023	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECT.D'INVES	-748,89
Sous-Total			122 664,00
RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
70	7078	VENTE D'ELECTRICITE	-65 000,00
70	7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	50 000,00
75	7581	FCTVA	1 151,00
75	7588	AUTRES	2 724,00
77	778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 789,00
78	7815	REP./AMORTISS. PR RISQUES ET CHARGES EXPLOITATION	80 000,00
Sous-Total			122 664,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
16	1641	REMBOURSEMENT EMPRUNTS C.D.C.	3 500,00
20	2031	ETUDES ET AMO INVESTISSEMENT	-136 000,00
21	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	-125 000,00
21	2154	MATERIEL INDUSTRIEL	27 000,00
21	21562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	100 000,00
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	9 700,00
23	2313	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	134 000,00
23/REHAB EU	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	11 500,00
45	45811	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	406 769,00
Sous-Total			431 469,00
RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
13	13111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AGENCE DE L'EAU	260 000,00
16	1641	EMPRUNT EQUILIBRE	-234 551,11
21	21532	INSTALLATION RESEAU ASSAINISSEMENT	406 769,00
021	021	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'IN	-748,89
Sous-Total			431 469,00

Voici le détail des inscriptions :

➤ Les recettes de fonctionnement :

Il est nécessaire :

- D'ajuster nos prévisions de recettes au chapitre 70 sur les ventes d'électricité -65k€, en effet suite à de multiples incidents survenus il y a eu une baisse de production de méthane,
- D'ajouter 50 k€ concernant la refacturation des mises à disposition de personnel,
- Une régularisation de FCTVA de 2023 a été perçue pour 1 151 € (nature 7581).
- Le montant du remboursement de TICFE de 2023 est de 2 724 € (nature 7588)
- De prévoir un montant en recette pour apurer les engagements de dépenses correspondant aux rattachements 2023 et non réalisées +51k€ (nature 778).
- D'inscrire le montant du remboursement d'assurance suite au sinistre sur le portail du site de Garenne sur Eure (+2k€ nature 778).
- Le budget annexe de l'assainissement collectif comporte au passif une provision pour risque constatée à la nature 1521 – Provision pour risques et charges sur emprunt (non budgétaire). Ce solde de 80 000 euros provient de l'intégration du budget du Syndicat d'assainissement collectif (SYAC) de Saint Germain sur Avre en 2018. Cette provision étant devenue caduque, il convient de constater une reprise de provision de 80 000 euros.

➤ Les dépenses de fonctionnement :

Il est nécessaire :

- D'inscrire des crédits supplémentaires pour rembourser les consommations électriques à Véolia (+66k€ nature 611).
- Il a été prévu au BP d'inscrire des crédits pour la location d'un véhicule hydro cureur pour la régie du sud, cette solution a été abandonnée (-100k€ nature 6135).
- D'ajouter 4,5k€ au chapitre 012.
- D'ajouter 50 k€ pour ajuster le montant des remboursements de frais suivant le calcul définitif 2023 et la prévision 2024. Il s'agit de refacturer une quote part de la masse salariale des services transverses (finance, RH, commande publique, juridique...) payé sur le budget principal, qui sont amenés à travailler sur le budget assainissement (nature 62871).
- D'ajuster les crédits prévus pour la refacturation des frais d'entretien de carburant des véhicules du budget assainissement +60k€ (nature 62871).
- D'ajuster les crédits pour les créances éteintes sur la base des éléments envoyés par le comptable public +20k€ (nature 6542)
- De réduire le montant des intérêts d'emprunt de 151,5 k€. Cette baisse est liée aux variations des taux d'intérêts bancaires sur les emprunts variables et à une mobilisation d'emprunt plus tardive que prévue lors du budget (cela notamment du fait d'un décalage dans la réalisation de certains projets)
- De prévoir des crédits pour annuler des titres passés sur des exercices antérieurs +11,8k€ (nature 673).
- De diminuer de 25 k€ les crédits prévus à la nature 6742 dans le cadre des travaux sur les postes de refoulement individuels raccordés sur les communes de Normanville (Caër) et Aviron (baisse du nombre d'individuels à subventionner)
- De prévoir un montant en dépense pour apurer les engagements de recettes correspondant aux rattachements 2023 et non réalisées +178,9€ (nature 678).

D'ajuster la provision pour dépréciation sur créances douteuses estimée sur la base des créances au 31/12/2023. Une dotation complémentaire de 7K€ doit être inscrite à la nature 6817.

En conséquence, le montant du virement vers la section d'investissement est diminué de 749€.

➤ Les dépenses d'investissement

L'ajustement du capital selon les échéances annuelles est nécessaire +3,5k€ (nature 1641).

Des virements sont nécessaires pour ajuster les crédits entre les chapitres 20, 21 et 23 :

-136k€ de la nature 2031 études vers la nature 2315 installation matériel et outillage divers

-98k€ de la nature 2138 vers 2315 pour les études de MOE et travaux pour le poste de refoulement Toisley

-27k€ sur la nature 2138 autres constructions vers la nature 2154 matériel industriel

-100k€ sur la nature 2315 pour l'annulation de certains projets.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour :

- du matériel industriel : +27k€ (nature 2154)
- l'achat d'équipements et matériels spécifiques d'exploitation (nature 21562) en cas de panne ou casse au cours du dernier trimestre. A date, la ligne est entièrement consommée (+100 k€).
- Achat d'une potence de camion +9,7k€
- Opération de réhabilitation des eaux usées (REHAB EU), il est nécessaire d'ajuster les

crédits afin de tenir compte de la modification de la répartition des travaux du marché entre les prestataires.

Il convient de régulariser des mandats émis à tort au compte 21532 en 2021 pour 406k€ alors, qu'il s'agissait d'opération pour compte de tiers. Les mandats auraient dû être émis en compte 45811. L'impact est nul sur l'équilibre budgétaire car une recette du même montant est inscrite en nature 21532.

➤ Les recettes d'investissement :

Un accord de subvention nous a été notifié par l'agence de l'eau, il convient d'ajouter 260k€ (nature 13111).

Au vu de ces ajustements, il convient de réduire le montant d'emprunt d'équilibre de -234k€.

BUDGET SPANC

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00
68	6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	438,00
042	6811	DOTATIONS AUX AMORT.DES IMMOB.INCORPORELLES ET COR	700,00
023	023	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECT.D'INVES	-9 171,00
Sous-Total			6 967,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
78	7817	REP./DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	6 167,00
042	777	QUOTE PART DES SUBV. D'INVEST. VIREE AU COMPTE DE	800,00
Sous-Total			6 967,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
21	2154	MATERIEL INDUSTRIEL	-29 600,00
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	-6 800,00
23	2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 129,00
040	13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	400,00
040	13913	DEPARTEMENTS	400,00
Sous-Total			-8 471,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
040	28182	MATERIEL DE TRANSPORT	700,00
021	021	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'IN	-9 171,00
Sous-Total			-8 471,00

Des ajustements sont nécessaires en section de fonctionnement afin de :

- Prévoir des crédits pour passer des provisions pour dépréciation des créances + 438€ (nature 6817)
- Prévoir un montant en dépense pour apurer les engagements de recettes correspondant aux rattachements 2023 non réalisés. +15k€ (nature 678).
- Réajuster le montant des amortissements de +700€
- Prévoir des crédits pour reprendre une provision pour la dépréciation des créances (+6,1k€ en nature 7817)
- D'ajuster les crédits liés à l'amortissement des subventions sur des matériaux acquis +800€ (nature 777 en recette et nature 13915 et 13913 en dépense).

Des ajustements sont nécessaires en section d'investissement afin :

- De diminuer les crédits destinés à l'acquisition d'un véhicule, ce dernier étant moins coûteux que prévu (-6,8k€ nature 2182)
- D'annuler les crédits destinés aux travaux de reprise d'installation qui ne se réaliseront pas en 2024 (-29,6k€ nature 2154).

En conséquence, le montant du virement vers la section d'investissement est réduit de 9,2k€.

BUDGET MOBILITES

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	50 000,00
011	611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE	390 853,00
66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	-252 099,00
67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 159,00
68	6817	DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	87,00
042	6811	DOTAT.AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOB.INCORPORELLES	-140 000,00
Sous-Total			50 000,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
042	777	SUBVENTIONS TRANSFERABLES	50 000,00
Sous-Total			50 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
23/VVCAVBOUD	2312	TERRAINS	-1 393 940,66
23	2312	TERRAINS	-30 000,00
040	13911	SUBV ETAT INSCRITES COMPTE DE RESULTAT	50 000,00
Sous-Total			-1 373 940,66

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
1311	13	SUBVENTIONS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-794 585,00
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	-439 355,66
040	28156	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT D'EXPLOITATIO	-140 000,00
Sous-Total			-1 373 940,66

Les ajustements sont nécessaires en section de fonctionnement afin de :

- réduire le montant des intérêts d'emprunt de 252 k€. Cette baisse est en partie liée aux variations des taux d'intérêts bancaires sur les emprunts variables mais également à une mobilisation d'emprunt inférieure et plus tardive que prévue lors de l'élaboration du budget (cela notamment du fait d'un décalage dans la réalisation de certains investissements)
- Prévoir un montant en dépense pour constater l'apurement des engagements rattachés au 31/12/2023 et non réalisés +1,2k€ en nature 678.
- Régulariser le versement des droits de charges à la Région +391k€ (nature 611).
- Ajuster le montant des amortissements des immobilisations (-140k€) et des subventions perçues (+50k€)

En investissement :

- Les crédits des travaux de la Voie verte Cavée boudin - Gare sont ajustés selon le planning de l'opération (-1 393k€), l'appel d'offres Travaux est en cours. Les recettes d'investissement prévues sont également décalées à 2025 (-794,5k€).
- Les études de MOE de la future voie verte entre la rue de la grosse Aulne à Arnières sur Iton et la RD 129 afin de permettre aux piétons et cyclistes de contourner le chantier de la DSOE sont mis en attente de l'achat d'un terrain nécessaire pour réaliser les travaux (-30k€).
- Ajuster le montant de l'emprunt d'équilibre (-439k€).

BUDGET ANNEXE ZA CROIX PRUNELLE			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
023	023	VIREMENT VERS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 678,00
Sous-Total			4 678,00
RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
78	78177	REP./ DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	4 678,00
Sous-Total			4 678,00
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
21	2111	TERRAINS NUS	1 300,00
23	2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 378,00
Sous-Total			4 678,00
RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 678,00
Sous-Total			4 678,00

Les crédits supplémentaires sont nécessaires afin :

- d'ajuster la provision pour dépréciation des créances douteuses (reprise de provision de 4,6k€),
- d'acquérir une bande de terrain pour régularisation de 55m² (1,3k€)

ZAC DES SURETTES

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
011	6045	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES /TERRAIN	-5 395,69
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 840,91
042	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	-236 880,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	630 739,00
Sous-Total			391 304,22

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
70	7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	-236 880,00
042	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	-2 554,78
042	7815	REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	630 739,00
Sous-Total			391 304,22

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
040	1582	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	630 739,00
040	3555	TERRAINS AMENAGES	-2 554,78
Sous-Total			628 184,22

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
16	1641	EMPRUNTS	234 325,22
040	3555	TERRAINS AMENAGES	-236 880,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	630 739,00
Sous-Total			628 184,22

Les crédits supplémentaires sont nécessaires pour :

- Reprendre une provision pour risque et charge pour 630,7k€ qui n'a plus lieu d'être.
- Réduire un titre émis sur un exercice antérieur (+2,8k€)
- Ajuster le montant prévu de prestations de services à la baisse (-5,3k€)
- Ajuster le montant de l'emprunt d'équilibre (+234k€) en conséquence.

ZONE D'ACTIVITES MISEREY**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
65	65822	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	241 665,00
042	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	377 642,00
Sous-Total			619 307,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
70	7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	619 307,00
Sous-Total			619 307,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
Sous-Total			0,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
16	1641	EMPRUNTS	-377 642,00
040	3555	TERRAINS AMENAGES	377 642,00
Sous-Total			0,00

Il s'agit exclusivement des inscriptions budgétaires qui vont permettre de passer les écritures comptables pour clôturer le budget annexe de la zone d'activité de Miserey au 31/12/2024.

ZAC VALLON FLEURI - ST SEBASTIEN DE MORSENT**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
011	61521	TERRAINS	-100 000,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 466 166,00
Sous-Total			4 366 166,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
042	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	-100 000,00
042	7815	REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	4 466 166,00
Sous-Total			4 366 166,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
040	1582	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	4 466 166,00
040	3555	TERRAINS AMENAGES	-100 000,00
Sous-Total			4 366 166,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
16	1641	EMPRUNTS	-100 000,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 466 166,00
Sous-Total			4 366 166,00

Les crédits supplémentaires sont nécessaires pour :

- Reprendre une provision pour risque et charge pour 4 466k€ qui n'a plus lieu d'être.
- Enlever les crédits prévus au BP pour la réalisation de travaux car ceux-ci sont retardés (- 100k€).
- Ajuster le montant de l'emprunt d'équilibre en conséquence (-100k€).

ZONE D'ACTIVITE GAUVILLE PARVILLE**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 010,00
Sous-Total			1 010,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
042	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	1 010,00
Sous-Total			1 010,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
040	3555	TERRAINS AMENAGES	1 010,00
Sous-Total			1 010,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
16	1641	EMPRUNTS	1 010,00
Sous-Total			1 010,00

Les crédits supplémentaires sont nécessaires pour :

- Annuler une partie du titre émis sur l'exercice 2022 (+1k€)
- Ajuster le montant de l'emprunt d'équilibre (+1k€).

ZA DE L'ARBRE SAINT GERMAIN MARCILLY

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
011	6045	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES /TERRAIN	-10 000,48
65	65822	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	1 005 935,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 209,20
042	7133	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	877 149,00
042	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	-219 388,00
Sous-Total			1 655 904,72

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
70	7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	343 756,00
042	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	869 357,72
042	7815	REP. SUR PROV. POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION	442 791,00
Sous-Total			1 655 904,72

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
040	1582	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES (BUDGETAIRES)	442 791,00
040	3555	TERRAINS AMENAGES	869 357,72
Sous-Total			1 312 148,72

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
040	3351	TERRAINS	70 001,00
040	3354	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	115 123,00
040	3355	TRAVAUX	684 001,00
040	33581	FRAIS ACCESSOIRES	8 025,00
040	3555	TERRAINS AMENAGES	-219 389,00
Sous-Total			657 761,00

Il s'agit exclusivement des inscriptions budgétaires qui vont permettre de passer les écritures comptables pour clôturer le budget annexe de la zone d'activité de Marcilly au 31/12/2024.

ZAC LB3

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 247 600,00
Sous-Total			2 247 600,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
75	7573621	SUBVENTION BUDGETS ANNEXES	2 247 600,00
Sous-Total			2 247 600,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
Sous-Total			0,00

RECETTES			
Chap.	Nature	Libellé	Montant
16	1641	EMPRUNTS	-2 247 600,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 247 600,00
Sous-Total			0,00

Le budget principal a décidé de verser une subvention en fonctionnement au budget annexe de la ZAC LB3 pour anticiper le déficit de clôture lorsque ce budget pourra être clôturé (+2,2 M€).

43- Création et modification d'AP/CP et d'AE/CP

☞ **ADOpte** les ajustements d'AP/CP et AE/CP dans le cadre de la décision modificative 1 de 2024.

44- Versement d'une subvention au budget Long Buisson 3

☞ **APPROUVE** le versement de la subvention (en section de fonctionnement) du budget principal au budget de zone du Long Buisson 3 pour un montant total de 2 247 600 €.

45- Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 082,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Acon pour l'acquisition d'une armoire ignifuge,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 028,44 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la rénovation de l'éclairage de l'école,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 780 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la fourniture et la pose d'une motorisation à la porte des services techniques,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 228,17 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la rénovation de l'étanchéité de la toiture terrasse de la mairie,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 736,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de blocs moteur pour la pompe de la chaudière de l'école,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 794,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de matériel pour les services techniques,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 252,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de buts de foot et de divers matériels pour

l'école,

- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 612,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'un ballon sanitaire pour l'école,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 109,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de tondeuses,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 856,77 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'isolation du club house du stade (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 17 528,50 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise aux normes de la DECI (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 532,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux d'insonorisation pour le restaurant scolaire,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 451,75 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux de sécurisation de l'école, du restaurant scolaire et de l'ALSH (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 390,87 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'une structure multisports (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 685 €, soit 4 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'un camion (financement assurance),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 087,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'installation de cavurnes au cimetière,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 899,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'une autolaveuse,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 976,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'une armoire frigorifique pour la salle des fêtes,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 901,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'un broyeur,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 766,53 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'un taille haie perche,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 701,80 €, soit 19 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la mise aux normes de la DECI (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 448 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la rénovation du terrain de tennis,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 450,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 900 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la mise en place d'une bouche incendie à TRIERNON (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 020 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la mise en place d'un poteau incendie à LE FAVRIL (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 974 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour Mise en place d'un poteau incendie à FRANCHEVILLE (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 690 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la mise en place d'une bâche souple de 30m3 à FRANCHEVILLE (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 322 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'aménagement de la seconde noue de la rue Grande,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 912,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'une désherbeuse à brosse,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 993,18 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition de 2 WC et 2 chauffe-eaux pour la garderie et la mairie,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 688,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'un portillon à la salle des fêtes,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 400,42 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'un portail et la mise en place de la clôture de la salle polyvalente (financement Etat),

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 336,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'installation de miroirs de sécurité,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 501 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un chauffe-eau pour la salle des sports et la salle des fêtes,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 439,41 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour la réhabilitation de la maison des associations (financement Etat et Département),

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 953,75 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'aménagement d'un terrain de tennis en espace multisports (financement Etat et Département),

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 417 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'une pompe de relevage,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 821,52 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition de jeux extérieurs pour la cour de l'école,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 386,23 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition d'une débroussailleuse,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 462,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour l'acquisition d'un portail pour le cimetière de Panlatte,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 360 650 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour les travaux au château de Trangis,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 862,28 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour l'installation de la vidéoprotection (financement Etat et Département),

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 763,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'acquisition de tables de pique-nique et de tennis de table,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 483,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 960 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'un serveur et d'un onduleur pour la mairie,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 195,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'ordinateurs pour la salle informatique des écoles,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 591,22 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la rénovation de l'éclairage aux écoles - 2ème phase,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 038,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'installation d'un jeu dans la cour de l'école maternelle,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 880 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition d'une tondeuse frontale,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 945,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la mise aux normes incendie de bâtiments communaux,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 807,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la sécurisation avec interphone et mise aux normes du portail du complexe Pierre Moisy,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 845 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour l'installation d'une clôture rigide à l'éco point communal,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 291,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour l'acquisition d'un ordinateur pour la direction du groupe scolaire,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 78 938,79 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour la rénovation de la toiture de l'église (financement Etat et Département),

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition d'un véhicule communal,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 976,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'acquisition de panneaux de signalisation et protection de poteaux incendie,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 247,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'acquisition d'équipements DUERP,

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 954,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'acquisition d'un équipement frigorifique sur la chambre froide de

la salle des fêtes,

- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 23 736,15 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour la mise aux normes de la DECI (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 698,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la création d'une bouche incendie au lotissement Vallée Berrier (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 365 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la création d'une bouche incendie rue de la Briquetterie (financement Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 050 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'installation de la vidéoprotection au parc de jeux - Espace Aron (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 089,43 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une banque d'accueil à la mairie,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 257,10 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'équipements pour la bibliothèque,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 366,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la remise aux normes de l'alarme des services techniques,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 214,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 778,23 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'installation d'une clôture au pôle technique,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 554 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la mairie,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 477,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de blocs autonomes d'éclairage de sécurité dans les bâtiments communaux,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 877,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un pistolet à impulsion électrique,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 829,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'équipements informatiques pour les services communaux,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 179,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour la réhabilitation du terrain de pétanque,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 058,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour la mise en place de portes sécurisées aux écoles (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours 2 059,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition de radiateurs pour la cantine et l'accueil périscolaire de l'école,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 607 €, soit 6 % du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour la mise en conformité de la DECI (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 912,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'acquisition de cache-moineaux à la salle polyvalente,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 522 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour l'installation de deux bâches incendie à l'aérodrome et d'une plateforme pour les pompiers à la Teurtheraye (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 986,42 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour les aménagements de sécurité routière,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 348,10 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition de décorations de Noël,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 707,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition d'une remorque,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 832,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition d'un broyeur de branches,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 870,84 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition de stores pour la classe maternelle,

- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 753,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition de portes au restaurant scolaire,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'installation d'une baie de brassage informatique au secrétariat,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 135 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la création d'un panneau plan du village,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 262 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la pose d'une citerne incendie rue d'Evreux (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 603,95 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition et l'installation d'un panneau de communication solaire,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 534,13 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la rénovation de la couverture de l'école (financement Etat et Département),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 667,53 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour les travaux au cimetière,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 687,56 €, soit 9 % du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour la mise en sécurité et la rénovation de l'église (financement Etat, Département et Fondation),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 677 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une citerne incendie rue du Champ (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 34 506,97 €, soit 47 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'isolation des murs de la mairie (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 433 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la mise aux normes de la DECI - phase 2 (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 432,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition de panneaux lumineux,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 527,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de guirlandes lumineuses en LED,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 830,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une épareuse,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 402,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'installation d'une citerne incendie à Batigny - rue du Souchet (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 871,50 €, soit 29 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'installation d'une citerne incendie à Batigny - rue du Clos (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 404,15 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'implantation d'une citerne souple incendie pour l'aérodrome (financement Etat),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 663,34 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour la mise aux normes de la défense incendie,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 661,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la rénovation des sols des classes du groupe scolaire Marie Laurencin,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 830 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour le passage de l'éclairage de la mairie en LED,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 175,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour l'installation d'un tinteur pour les cloches de l'église,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 615,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour l'acquisition de tables et bancs,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 890,13 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour l'aménagement des abords de la nouvelle mare,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 023,81 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour l'aménagement et l'agrandissement de la mairie - phase 1,
- ☞ **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 8 075 € délibéré le 28 juin 2022 pour la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition de deux abribus, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- ☞ **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 3 185,44 € délibéré le 25 juin 2024 pour la

commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition du serveur informatique, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

☞ **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 691,08 € délibéré le 4 avril 2023 pour la commune de la Couture-Boussey pour la création d'un passage piéton accessible rue d'Ezy/rue Chartry, la commune ayant le minimum du montant de l'opération à sa charge,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

46- SETOM

☞ **PREND ACTE** de l'information sur l'extension du périmètre du SETOM par l'intégration de 15 commune de l'interco Normandie Sud-Eure.